



CTSD-Santé

Après quelques palabres, et une remise au droit de notre bon droit justement à lire une déclaration sur le sujet de notre choix, nous avons pu lire notre indignation face au conflit en Ukraine. L'UNSA s'est très vite positionnée avec ses homologues européens. Notre déclaration est à lire ICI.

Ce CTSD devait faire le point sur la situation sanitaire, mais à deux jours de la rentrée, les chiffres ne sont pas significatifs ! Alors, oui, c'est vrai ! Les chiffres sont flatteurs, et la baisse épidémique est notoire.

La seule vraie information à retenir est que le test à J2 est uniquement nécessaire.

Pour les masques, une nouvelle livraison est prévue. Nous avons alerté sur la qualité des masques et en particulier les FFP2. Les masques de la première livraison étaient des masques de chantier. Il est vrai que la situation dans nos écoles est telle qu'on peut se demander quand les casques de chantier nous seront livrés pour nous parer des risques quotidiens auxquels nous sommes confrontés. Comme sur les vrais chantiers de travaux publics, quand aurons-nous droit au coordinateur S.P.S (Sécurité et Protection de la Santé) pour assurer notre sécurité au travail et de vraies conditions assurant la protection de notre santé. M. STOLL nous affirme qu'il ne sait pas

Si vous avez des questions ou souhaitez nous informer de difficultés rencontrées sur le terrain, contacter le SE-UNSA79.

GT Mouvement

Lors de ce groupe de travail, nous avons repris le règlement que l'administration a écrit en reprenant les lignes directrices de gestion académique. Les marges de manœuvre pour le département sont minces. Quelques éléments de discussion nous ont amené à amender le projet qui nous a été présenté.

Nous sommes intervenus à différents moments pour faire préciser ou pour donner notre point de vue sur les questions suivantes :

- Les participants obligatoires ou facultatifs
- La définition du poste vacant et susceptible d'être vacant
- Les vœux à réaliser (nombres, vœu groupe...)
- Les éléments du barème : priorités légales, barème général et majoration, éléments discriminants...
- Les postes bloqués PES : 19+8 (estimation) devrait être bloqués à nouveau. Si votre école accueille des PES, et que vous rencontrez des difficultés, faites-le nous savoir. Nous pourrions intervenir pour modifier le lieu d'implantation des postes PES.

Nous restons dubitatifs sur l'algorithme qui permet de faire tourner le mouvement. En effet, le vœu « groupe » nous apparaît opaque. Même si nous en comprenons le principe et l'utilité pour l'administration, nous avons beaucoup de mal à comprendre que l'administration fasse tant de tohu bohu pour la nomination forcée de 8 collègues l'année passée. On ne nous dit pas combien de collègues ayant participé de manière volontaire aux opérations de mouvement l'année dernière ont obtenu un nouveau poste. Trop peu, c'est certain. D'ailleurs le mouvement n'en est plus un ! Le nombre de collègues participants baisse d'année en année, et le nombre de nouvelles affectations est très limité. Le mouvement est sclérosé par des règles devenues compliquées à lire, difficile à interpréter, et opaques pour nombre de collègues. On est passé en 3 ans de près de 700 participants à 450 l'année dernière !

Nous sommes intervenus sur la liste des écoles donnant droit à bonification. Cette liste qui existe depuis plusieurs décennies se devait d'être revue et corrigée. C'est chose faite. Seulement les services de la DEPP et l'INSEE l'ont fait pour nous et sans nous avec autant d'incohérence que ces services parisiens méconnaissent le territoire. Les écoles d'un même RPI n'ont donc plus les mêmes faveurs ! Des écoles bien éloignées disparaissent et surtout de 29 écoles précédemment ciblées par cette règle nous passons à 19 ! A croire que d'un coup de baguette magique, les Deux-Sèvres sont devenus un territoire plus urbain aujourd'hui... Pathétique.

Nous attendons avec impatience la circulaire départementale qui nous indiquera les modalités et les règles du mouvement. Nous pouvons d'ores et déjà vous transmettre les dates à retenir :

- Mercredi 6 avril : publication de la liste des postes & limite de dépôt du dossier médical ou social auprès des services.
- Mercredi 6 avril – 19 avril : ouverture de la plateforme de saisie des vœux SIAM
- Mercredi 20 avril : accusé de réception sans éléments de barème
- Jusqu'au mercredi 20 avril : transmission de la fiche barème et des pièces justificatives
- Mercredi 4 mai : accusé de réception du barème initial
- Du Jeudi 5 mai au 19 mai : vérification du barème
- Vendredi 20 mai : Accusé de réception avec barème final
- Mercredi 1er juin : publication des résultats
- Jeudi 2 juin au jeudi 30 juin : phase d'ajustement
- Vendredi 1er juillet : résultat phase d'ajustement.